



## CONTRAT D'ARCHITECTE POUR TRAVAUX SUR EXISTANTS

### PARTIE 1 : CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Références :

#### PREAMBULE

Le contrat qui lie le maître d'ouvrage et l'architecte est constitué par le présent "Cahier des Clauses Particulières pour travaux sur existants" et par le "Cahier des Clauses Générales pour travaux sur existants" de l'Ordre des architectes du 1<sup>er</sup> juin 2004 annexé, dont les parties déclarent avoir pris connaissance. Ces deux documents, dont les articles commencent respectivement par les lettres "P" et "G" sont complémentaires et indissociables.

#### P 1 PARTIES CONTRACTANTES

##### Le Maître d'ouvrage :

M/Mme  contractant personnellement,  
 La société  n° RCS   
Représentée par  dûment habilité(e)  
En qualité de   
Adresse   
  
Téléphone  Télécopie  e-mail

##### L'architecte :

M/Mme  contractant personnellement,  
 La société  n° RCS   
Représentée par  dûment habilité(e)  
En qualité de   
Inscrit(e) au tableau régional de l'ordre des architectes de  sous le numéro   
Adresse   
  
Téléphone  Télécopie  e-mail

#### P 2 DESIGNATION DE L'OPERATION

Dénomination de l'opération   
Adresse   
  
Références cadastrales   
Surface foncière  m<sup>2</sup> Surface de plancher existante  m<sup>2</sup> Nombre de niveaux existants   
Destination actuelle   
Autres informations

#### P 3 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPERATION

##### Le maître d'ouvrage envisage :

la rénovation  la restauration  la réhabilitation  la restructuration  
 la transformation  la reconstruction partielle ou totale  l'extension

d'un ouvrage à usage de

dont la réalisation est prévue en  tranches de travaux.

Estimation de la surface :  à rénover/restaurer/réhabiliter  m<sup>2</sup> (\*)  
 à construire/transformer, etc.  m<sup>2</sup> (\*)

comprenant

**Cocher** cette case si cette description fait l'objet d'un programme annexé aux présentes.

Les pièces et renseignements à fournir par le maître d'ouvrage sont mentionnés à l'article **G 2.1.5** du CCG.

(\*) Les surfaces sont exprimées en :  Surface utile  SHOB  SHON  Surface habitable

**P 4 ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE****P 4.1 - MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

Au jour de la signature du contrat :

- Le maître d'ouvrage n'a pas défini l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.
- Le maître d'ouvrage dispose d'une **enveloppe financière prévisionnelle** de  € TTC.

**P 4.2 - DECOMPOSITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**Etant entendu que le taux normal de TVA est de  et que le taux réduit de TVA est de ❖ **TRAVAUX**

	Travaux relevant du taux normal de TVA				Travaux relevant du taux réduit de TVA			
	€ HT		€ TTC		€ HT		€ TTC	
Démolition		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Bâtiment		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Décoration / Agencement		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Reprise sur existants		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Voirie et réseaux divers		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Branchements EDF, GDF, Tél., E.U/E.V., etc.		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Autres		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Imprévus		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
<b>Soit évaluation sommaire des travaux</b>	<b>0,00</b>	<b>€ HT</b>	<b>0,00</b>	<b>€ TTC</b>	<b>0,00</b>	<b>€ HT</b>	<b>0,00</b>	<b>€ TTC</b>
<b>Total</b>	<b>0,00 € TTC</b>							

Clés de répartition des travaux en fonction des taux de TVA

	%
--	---

	%
--	---

❖ **HONORAIRES ET FRAIS DE L'ARCHITECTE** (selon les honoraires et frais définis au chapitre P 5)

	Prestations relevant du taux normal de TVA				Prestations relevant du taux réduit de TVA			
	€ HT		€ TTC		€ HT		€ TTC	
Phase 1 Relevés/Diagnostics			€ TTC				€ TTC	
Phase 2 Etudes préliminaires			€ TTC				€ TTC	
Phase 3 Conception et direction des travaux			€ TTC				€ TTC	
Missions complémentaires			€ TTC				€ TTC	
Frais directs			€ TTC				€ TTC	
<b>Soit évaluation sommaire des honoraires et frais</b>	<b>0,00</b>	<b>€ HT</b>	<b>0,00</b>	<b>€ TTC</b>	<b>0,00</b>	<b>€ HT</b>	<b>0,00</b>	<b>€ TTC</b>
<b>Total</b>	<b>0,00 € TTC</b>							

❖ **AUTRES DEPENSES**

- L'architecte n'est pas en mesure de définir poste par poste l'évaluation sommaire des autres dépenses.
- L'évaluation sommaire globale des autres dépenses déterminée par l'architecte s'élève à  € TTC.
- L'évaluation sommaire des autres dépenses se répartit comme suit :

	Dépenses relevant du taux normal de TVA				Dépenses relevant du taux réduit de TVA			
	€ HT		€ TTC		€ HT		€ TTC	
Géomètre		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Référé préventif (huissier, etc.)		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Bureaux d'études techniques		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Diagnostics techniques		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Etudes de sol		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Coordonnateur SPS		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Mission SSI		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Contrôleur technique		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Coordinateur de travaux (OPC)		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Taxes de permis de construire			€ TTC				€ TTC	
Assurance dommages-ouvrage			€ TTC				€ TTC	
Autres assurances			€ TTC				€ TTC	
		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
Imprévus		0,00	€ TTC		0,00	€ TTC		
<b>Soit évaluation sommaire des autres dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>€ HT</b>	<b>0,00</b>	<b>€ TTC</b>	<b>0,00</b>	<b>€ HT</b>	<b>0,00</b>	<b>€ TTC</b>
<b>Total</b>	<b>0,00 € TTC</b>							

<b>Soit évaluation sommaire du coût de l'opération au jour de la signature du contrat</b>	<b>0,00</b>	<b>€ HT</b>	<b>0,00</b>	<b>€ TTC</b>	<b>0,00</b>	<b>€ HT</b>	<b>0,00</b>	<b>€ TTC</b>
<b>Total</b>	<b>0,00</b>			<b>€ TTC</b>				

**P 5 MISSION DE L'ARCHITECTE ET REMUNERATION**

Par le présent contrat, l'architecte est chargé par le maître d'ouvrage de la mission de maîtrise d'œuvre comprenant les éléments précisés au présent chapitre et faisant l'objet d'une rémunération dont le ou les modes sont définis aux articles suivants :

**P 5.1 - REMUNERATION "AU TEMPS A PASSER"**

**P 5.1.1 - Mission normale**

Selon le prix horaire de  € HT.

ELEMENTS DE MISSION cocher les prestations confiées ("x")		Temps estimé (heures)	Honoraires (€ HT)	Délai d'exécution (semaines)
<b>PHASE 1 - RELEVES / DIAGNOSTICS</b>				
<b>Relevés / Etat des lieux</b>				
<input type="checkbox"/>	Démarches pour accéder aux locaux		€	
<input type="checkbox"/>	Vérification des documents graphiques fournis par le maître d'ouvrage		€	
<input type="checkbox"/>	Relevé des ouvrages existants		€	
<input type="checkbox"/>	Relevé des héberges		€	
<input type="checkbox"/>	Relevé des désordres préexistants		€	
<input type="checkbox"/>	Mission d'expertise technique		€	
Représentation graphique des ouvrages existants :				
<input type="checkbox"/>	sur support papier		€	
<input type="checkbox"/>	sur support informatique au format <input type="text"/>		€	
<input type="checkbox"/>	Etablissement du dossier photographique		€	
<input type="checkbox"/>	Rapport de synthèse		€	
Autres relevés :				
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		€	
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		€	
<b>Sous-Total Relevés</b>		<b>0,0</b>	<b>0,00 € HT</b>	
<b>Diagnosics techniques et architecturaux</b>				
<input type="checkbox"/>	Recherche historique		€	
Règles et contraintes, publiques et privées, applicables au projet :				
<input type="checkbox"/>	Recherche et collecte d'informations		€	
<input type="checkbox"/>	Analyse		€	
<input type="checkbox"/>	Rapport de synthèse		€	
<input type="checkbox"/>	Analyse du fonctionnement urbanistique et de la perception architecturale du bâti existant		€	
Analyses des ouvrages :				
<input type="checkbox"/>	Viabilité		€	
<input type="checkbox"/>	Etudes de sol et de sous-sol		€	
<input type="checkbox"/>	Fondations		€	
<input type="checkbox"/>	Ossatures		€	
<input type="checkbox"/>	Clos		€	
<input type="checkbox"/>	Couvert		€	
<input type="checkbox"/>	Equipements		€	
<input type="checkbox"/>	Analyse des avoisinants		€	
Pollution des ouvrages :				
<input type="checkbox"/>	Amiante		€	
<input type="checkbox"/>	Plomb		€	
<input type="checkbox"/>	Etat parasitaire		€	
<input type="checkbox"/>	Pollution du sol et du sous-sol		€	
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		€	
<input type="checkbox"/>	Mesures de dépollution		€	
<input type="checkbox"/>	Elaboration de cahiers des charges		€	
Autres diagnostics :				
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		€	
<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>		€	
<b>Sous-Total Diagnostics</b>		<b>0,0</b>	<b>0,00 € HT</b>	
<b>Total phase 1</b>		<b>0,0</b>	<b>0,00 € HT</b>	
<b>PHASE 2 - ETUDES PRELIMINAIRES</b>				
Esquisse d'une solution d'ensemble :				
<input type="checkbox"/>	sur support papier		€	
<input type="checkbox"/>	sur support informatique au format <input type="text"/>		€	
<input type="checkbox"/>	Evaluation financière de l'opération		€	
<input type="checkbox"/>	Faisabilité de l'opération		€	
<b>Total phase 2</b>		<b>0,0</b>	<b>0,00 € HT</b>	

ELEMENTS DE MISSION cocher les prestations confiées ("x")				Temps estimé (heures)	Honoraires (€ HT)	Délai d'exécution (semaines)	Délai d'approbation (semaines)
<b>PHASE 3 - CONCEPTION DU PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX</b>							
Support choisi pour la réalisation des documents graphiques							
		sur support papier					
		sur support informatique au format					
	<b>APS</b>	Avant-Projet Sommaire			€		
		- Réunions			€		
		- Documents graphiques			€		
		- Descriptif sommaire			€		
		- Estimation des travaux			€		
	<b>APD</b>	Avant-Projet Définitif			€		
		- Réunions			€		
		- Documents graphiques			€		
		- Descriptif détaillé			€		
		- Estimation détaillée par lots			€		
	<b>DPC</b>	Dossier de demande de PC ou de DT			€		
		- Documents graphiques			€		
		- Documents administratifs et notices			€		
		- Volet paysager			€		
	<b>PCG</b>	Projet de Conception Générale			€		
		- Documents graphiques			€		
		- Documents écrits			€		
	<b>DCE</b>	Dossier de Consultation des Entreprises			€		
	<b>MDT</b>	Mise au point des Marchés de Travaux			€		
	<b>VISA</b>	Visa des études d'exécution			€		
	<b>DET</b>	Direction de l'Exécution des contrats Travaux					
		réunions x	heures (cpte-rendus inclus) x	semaines	0,0	€	
		Vérification de	situations de travaux X	heures X	mois	0,0	€
	<b>AOR</b>	Assistance aux Opérations de Réception			€		
		Levée des réserves			€		
	<b>DOE</b>	Dossier des Ouvrages Exécutés			€		
<b>Total phase 3</b>				<b>0,0</b>	<b>0,00 € HT</b>		

### P 5.1.2 - Missions complémentaires

ELEMENTS DE MISSION cocher les prestations confiées ("x")				Temps estimé (heures)	Honoraires (€ HT)	Délai d'exécution (semaines)	Délai d'approbation (semaines)
	<b>DPD</b>	Demande de Permis de Démolir			€		
		- Documents graphiques			€		
		- Notices			€		
	<b>DQO</b>	Dossier Quantitatif des Ouvrages			€		
	<b>EXE</b>	Études d'Exécution			€		
		- Documents graphiques			€		
		- Documents écrits			€		
	<b>SYN</b>	Études de Synthèse			€		
		Participation à la cellule de synthèse			€		
	<b>OPC</b>	Ordonnancement - Pilotage - Coordination <sup>(1)</sup>					
		réunions x	heures (cpte-rendus inclus) x	semaines	0,0	€	
	<b>Autres</b>				€		
					€		
					€		
<b>Total Missions complémentaires</b>				<b>0,0</b>	<b>0,00 € HT</b>		

<sup>(1)</sup> Le maître d'ouvrage choisit le mode de dévolution des marchés de travaux suivant :

- Par corps d'état séparés
  Par groupement d'entreprises
  Par entreprise générale

### P 5.1.3 - Frais directs

- Les frais directs afférents à la présente mission sont inclus dans le calcul de la rémunération.
- Les frais directs afférents à la présente mission sont calculés comme suit et ajoutés aux honoraires forfaitaires :

DESIGNATION	Quantité	Prix unitaire	Montant € HT
Frais d'ouverture de dossier			0,00 € HT
Déplacements en phase relevés	visites	km	0,00 € HT
Déplacements en phase diagnostics	visites	km	0,00 € HT
Déplacements en phase études	visites	km	0,00 € HT
Déplacements en phase chantier	visites	km	0,00 € HT
Reprographie, papeterie, dossiers de consultation, etc.			0,00 € HT
Affranchissement			0,00 € HT
Téléphone, télécopies			0,00 € HT
Assurances			0,00 € HT
Autres frais			0,00 € HT
			0,00 € HT
<b>Total des frais pour la mission</b>			<b>0,00 € HT</b>

Les dossiers correspondant à chaque élément de mission sont fournis en  exemplaires.

Les frais directs sont facturés au fur et à mesure de l'avancement de la mission.

### P 5.1.4 - Montant total et répartition des honoraires et frais en fonction du taux de TVA

Montant total des honoraires et des frais (rémunération au temps à passer)			
<b>Prix horaire de l'agence</b>			<b>0,00 € HT</b>
Total Phase 1 - Relevés / Diagnostics	0,00 heures		0,00 € HT
Total Phase 2 - Etudes préliminaires	0,00 heures		0,00 € HT
Total Phase 3 - Conception du projet / Direction des travaux	0,00 heures		0,00 € HT
Total Missions complémentaires	0,00 heures		0,00 € HT
<b>Montant HT total des honoraires</b>	<b>0,00 heures</b>		<b>0,00 € HT</b>
Montant HT des frais estimés pour la mission			0,00 € HT
<b>Montant HT total des honoraires et frais</b>			<b>0,00 € HT</b>

Répartition des honoraires et frais selon le taux de TVA	Taux normal		Taux réduit	
Part de l'opération affectée au taux normal ou réduit de TVA		%		%
Répartition des honoraires Phase 1		€ HT		€ HT
Répartition des honoraires Phase 2		€ HT		€ HT
Répartition des honoraires Phase 3		€ HT		€ HT
Répartition des honoraires Missions complémentaires		€ HT		€ HT
Répartition des frais		€ HT		€ HT
Répartition des honoraires et frais HT	<b>0,00</b>	€ HT	<b>0,00</b>	€ HT
Répartition des honoraires et frais TTC	<b>0,00</b>	€ TTC	<b>0,00</b>	€ TTC
<b>Soit montant total des honoraires et frais TTC</b>	<b>0,00 € TTC</b>			

## P 5.2 - REMUNERATION "AU POURCENTAGE"

### P 5.2.1 - Mission normale

❖ Le montant des travaux est estimé à :  €HT

Le maître d'ouvrage transmet à l'architecte le montant définitif des travaux en fin d'opération.

Les documents graphiques sont établis :

Sur support papier

Sur support informatique au format

A la signature du contrat, les honoraires sont versés suivant les échelonnements suivants :

#### PHASE 1 - RELEVÉS / DIAGNOSTICS

Par exception, le pourcentage ne s'applique pas à cette phase de la mission.

ELEMENTS DE MISSION cocher les éléments confiés ("x")		Honoraires forfaitaires (€HT)	Délai d'exécution (semaines)	Délai d'approbation (semaines)
<input type="checkbox"/>	REL Relevés (*)			
<input type="checkbox"/>	DIAG Diagnostics (*)			
<b>Total phase 1</b>		<b>0,00</b>	<b>€HT</b>	

(\*) Cocher **obligatoirement** le détail des prestations confiées dans le **tableau de l'article P 5.1.1** (Phase 1 - Relevés / Diagnostics)

#### PHASE 2 - ETUDES PRELIMINAIRES ET PHASE 3 - CONCEPTION DU PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX

❖ Les honoraires HT de l'architecte sont fixés en pourcentage, au taux de  % du montant HT final des travaux.

❖ Le montant des honoraires des phases 2 et 3 est estimé à  0,00 €HT

ELEMENTS DE MISSION cocher les prestations confiées ("x")		% de la mission	Cumul (%)	Honoraires par prestation (€HT)	Délai d'exécution (semaines)	Délai d'approbation (semaines)
<b>PHASE 2</b>						
<input type="checkbox"/>	PRÉ Etudes préliminaires	8,00		€		
<b>Total phase 2</b>				<b>0,00</b>	<b>€HT</b>	
<b>PHASE 3</b>						
<input type="checkbox"/>	APS Avant-Projet Sommaire	8,00		€		
<input type="checkbox"/>	APD Avant-Projet Définitif	14,00		€		
<input type="checkbox"/>	DPC Dossier de demande de PC ou de DT	2,00		€		
<input type="checkbox"/>	PCG Projet de Conception Générale	18,00		€		
<input type="checkbox"/>	DCE Dossier de Consultation des Entreprises	2,00		€		
<input type="checkbox"/>	MDT Mise au point des Marchés de Travaux	4,00		€		
<input type="checkbox"/>	VISA Visa des études d'exécution	6,00		€		
<input type="checkbox"/>	DET Direction de l'Exécution des contrats de Travaux	34,00		€		
<input type="checkbox"/>	AOR Assistance aux Opérations de Réception	2,00		€		
<input type="checkbox"/>	DOE Dossier des Ouvrages Exécutés	2,00		€		
<b>Total phase 3</b>				<b>0,00</b>	<b>€HT</b>	

La fréquence moyenne des visites de chantier par l'architecte est de :  fois par

### P 5.2.2 - Missions complémentaires

ELEMENTS DE MISSION cocher les prestations confiées ("x")		% des travaux	Honoraires (€HT)	Délai d'exécution (semaines)	Délai d'approbation (semaines)
<input type="checkbox"/>	DPD Demande de Permis de Démolir				
<input type="checkbox"/>	DQO Dossier Quantitatif des Ouvrages				
<input type="checkbox"/>	EXE Etudes d'Exécution				
<input type="checkbox"/>	SYN Etudes de Synthèse				
<input type="checkbox"/>	OPC Ordonnancement - Pilotage - Coordination <sup>(1)</sup>				
<input type="checkbox"/>	Autres				
<b>Total Missions complémentaires</b>			<b>0,00</b>	<b>€HT</b>	

<sup>(1)</sup> Le maître d'ouvrage choisit le mode de dévolution des marchés de travaux suivant :

Par corps d'état séparés

Par groupement d'entreprises

Par entreprise générale.

**P 5.2.3 - Frais directs**

- Les frais directs afférents à la présente mission sont inclus dans le calcul de la rémunération.
- Les frais directs afférents à la présente mission sont calculés comme suit et ajoutés aux honoraires forfaitaires :

DESIGNATION	Quantité	Prix unitaire	Montant € HT
Frais d'ouverture de dossier			0,00 € HT
Déplacements en phase relevés	visites	km	0,00 € HT
Déplacements en phase diagnostics	visites	km 0,00 €/km	0,00 € HT
Déplacements en phase études	visites	km 0,00 €/km	0,00 € HT
Déplacements en phase chantier	visites	km 0,00 €/km	0,00 € HT
Reprographie, papeterie, dossiers de consultation, etc.			0,00 € HT
Affranchissement			0,00 € HT
Téléphone, télécopies			0,00 € HT
Assurances			0,00 € HT
Autres frais			0,00 € HT
			0,00 € HT
<b>Total des frais pour la mission</b>			<b>0,00 € HT</b>

Les dossiers correspondant à chaque élément de mission sont fournis en [ ] exemplaires.

Les frais directs sont facturés au fur et à mesure de l'avancement de la mission.

**P 5.2.4 - Montant total et répartition des honoraires et frais en fonction du taux de TVA**

Montant total des honoraires et des frais (rémunération au pourcentage)	
Total Phase 1 - Relevés / Diagnostics	0,00 € HT
Total Phase 2 - Etudes préliminaires	0,00 € HT
Total Phase 3 - Conception du projet / Direction des travaux	0,00 € HT
Total Missions complémentaires	0,00 € HT
<b>Montant HT total des honoraires</b>	<b>0,00 € HT</b>
Montant HT des frais estimés pour la mission	0,00 € HT
<b>Montant HT total des honoraires et frais</b>	<b>0,00 € HT</b>

Répartition des honoraires et frais selon le taux de TVA	Taux normal	Taux réduit
Part de l'opération affectée au taux normal ou réduit de TVA	%	%
Répartition des honoraires Phase 1	€ HT	€ HT
Répartition des honoraires Phase 2	€ HT	€ HT
Répartition des honoraires Phase 3	€ HT	€ HT
Répartition des honoraires Missions complémentaires	€ HT	€ HT
Répartition des frais	€ HT	€ HT
Répartition des honoraires et frais HT	0,00 € HT	0,00 € HT
Répartition des honoraires et frais TTC	0,00 € TTC	0,00 € TTC
<b>Soit montant total des honoraires et frais TTC</b>	<b>0,00 € TTC</b>	

**P 5.3 - REMUNERATION "AU DEBOURSE"**

La mission confiée à l'architecte est définie aux articles P 5.1.1 et P 5.1.2 ci-avant.

La rémunération de l'architecte est calculée à la vacation. Le prix horaire est fixé pour :

Architecte [ ] € HT    Collaborateur cadre [ ] € HT    Collaborateur non cadre [ ] € HT  
 Secrétaire [ ] € HT    Autre intervenant [ ] € HT    Prix moyen de l'agence [ ] € HT

Les prix indiqués ci-dessus incluent les **frais généraux** de l'agence.

Les **frais directs** mentionnés au P 5.1.3 sont :  inclus dans le calcul de la rémunération "au déboursé"  
 facturés en sus.

Autre base de facturation horaire : [ ]

**P 5.4 - REVISION**

Le mois d'origine à prendre en compte pour la révision des honoraires prévue à l'article G 5.2 est [ ] pour l'année [ ]

**P 5.5 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE**

En plus des honoraires, le maître d'ouvrage verse à l'architecte la TVA aux taux en vigueur.

**P 5.6 - MODALITES DE REGLEMENT**

**P 5.6.1 - Echelonnement des versements**

- Les honoraires indiqués par éléments de mission ou prestations au chapitre **P 5** fixent l'échelonnement des paiements, conformément à l'article **G 5.4.1**.
- Il est convenu que l'échelonnement des paiements s'effectue selon les modalités suivantes :

		Montants TTC				Montants TTC	
1)		€		8)		€	
2)		€		9)		€	
3)		€		10)		€	
4)		€		11)		€	
5)		€		12)		€	
6)		€		13)		€	
7)		€		14)		€	
<b>Soit total TTC</b>						<b>0,00</b>	<b>€</b>

Dans ce cas, les droits acquis forfaitairement fixés à l'article **G 5.5** ne sont pas remis en cause.

**P 5.6.2 - Délais de paiement et indemnités de retard**

Les notes d'honoraires et demandes de remboursement de frais sont réglées dans un délai de [ ] jours.

Tout retard de règlement ouvre droit au paiement :

- soit de l'indemnité de retard prévue à l'article **G 5.4.2** du CCG
- soit d'une indemnité de retard de [ ] /10 000<sup>e</sup> du montant hors taxes de la facture par jour calendaire, qui couvre forfaitairement les intérêts moratoires, les frais d'agios bancaires et les divers frais de relance.

Calcul : [ 0,000 ] /10 000e par jour = [ 0,000000 ] x 365 j = [ 0,00% ] par an

**P 6 ASSURANCES**

L'architecte est assuré contre les conséquences pécuniaires de ses responsabilités professionnelles auprès de la compagnie [ ] par contrat n° [ ]

Ce contrat est conforme à l'obligation d'assurance prévue par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. L'attestation d'assurance de l'architecte est jointe au présent contrat.

**P 7 DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les parties conviennent des dispositions particulières suivantes :

Fait à [ ]

Le [ ]

**L'architecte** (lu et approuvé; cachet et signature)

**Le maître d'ouvrage** (lu et approuvé; cachet et signature)



### PRESENTATION GENERALE

PAGE 1

Préambule  
Parties contractantes  
Désignation de l'opération  
Description sommaire de l'opération

PAGE 2

Enveloppe financière prévisionnelle  
- Montant de l'enveloppe financière  
- Décomposition de l'enveloppe  
  . Travaux  
  . Honoraires et frais de l'architecte  
  . Autres dépenses

PAGE 3

Rémunération au temps à passer  
  
Mission et rémunération de l'architecte  
  
Mission normale :  
Phase 1 : Relevés / Diagnostics  
Phase 2 : Etudes préliminaires

PAGE 4

Rémunération au temps à passer (suite de la mission normale)  
  
Phase 3 : Conception du projet et Direction des travaux  
  
Missions complémentaires

PAGE 5

Rémunération au temps à passer  
  
Frais directs  
  
Montant total des honoraires et des frais, et répartition selon le taux de TVA

PAGE 6

Rémunération au pourcentage  
  
Mission normale :  
Phase 1 : Relevés / Diagnostics  
Phase 2 : Etudes préliminaires  
Phase 3 : Conception du projet et Direction des travaux  
  
Missions complémentaires

PAGE 7

Rémunération au pourcentage  
  
Frais directs  
  
Montant total des honoraires et des frais et répartition selon le taux de TVA  
  
Rémunération au déboursé  
  
Révision  
TVA

PAGE 8

Modalités de règlement  
  . Echelonnement des versements  
  . Délais de paiement et indemnités de retard  
  
Assurances  
Dispositions particulières

#### LEGENDE (pour la version EXCEL)

Taper « x » pour cocher et « q » pour décocher

Taper « x » pour cocher et « suppression » pour décocher

Cases à remplir

Cases de calculs automatiques

**ORDRE DES ARCHITECTES**

**CONTRAT D'ARCHITECTE POUR TRAVAUX SUR EXISTANTS**

**PARTIE 1 : CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**PREAMBULE**  
Références : \_\_\_\_\_

Le contrat qui lie le maître d'ouvrage et l'architecte est constitué par le présent "Cahier des Clauses Particulières pour travaux sur existants" et par le "Cahier des Clauses Générales pour travaux sur existants" de l'Ordre des architectes du 1<sup>er</sup> octobre 2002 annexé, dont les parties déclarent avoir pris connaissance. Ces deux documents, dont les articles commencent respectivement par les lettres "P" et "G" sont complémentaires et indissociables.

**P.1 PARTIES CONTRACTANTES**

**Le Maître d'ouvrage :**  
 M/Mme \_\_\_\_\_ contractant personnellement,  
 La société \_\_\_\_\_ n° RCS \_\_\_\_\_  
 Représentée par \_\_\_\_\_ (dément habilité(e))  
 En qualité de \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

**L'architecte :**  
 M/Mme \_\_\_\_\_ contractant personnellement,  
 La société \_\_\_\_\_ n° RCS \_\_\_\_\_  
 Représentée par \_\_\_\_\_ (dément habilité(e))  
 En qualité de \_\_\_\_\_  
 Inscrit(e) au tableau régional de l'ordre des architectes de \_\_\_\_\_ sous le numéro \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

**P.2 DESIGNATION DE L'OPERATION**  
 Dénomination de l'opération \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Références cadastrales \_\_\_\_\_  
 Surface foncière \_\_\_\_\_ m² Surface de plancher existante \_\_\_\_\_ m² Nombre de niveaux existants \_\_\_\_\_  
 Destination actuelle \_\_\_\_\_  
 Autres informations \_\_\_\_\_

**P.3 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPERATION**

**Le maître d'ouvrage envisage :**  
 la rénovation  la restauration  la réhabilitation  la restructuration  
 la transformation  la reconstruction partielle ou totale  l'extension  
 d'un ouvrage à usage de \_\_\_\_\_  
 dont la réalisation est prévue en \_\_\_\_\_ tranches de travaux.  
**Estimation de la surface :**  à rénover/restaurer/réhabiler \_\_\_\_\_ m²  
 à construire/transformer, etc. \_\_\_\_\_ m²  
 comprenant : \_\_\_\_\_  
 Cocher cette case si cette description fait l'objet d'un programme annexé aux présentes.  
 Les pièces et renseignements à fournir par le maître d'ouvrage sont mentionnés à l'article G 2.1.5 du CCG.

Renseigner cette page avec le maximum de précisions

**Parties contractantes**

Vérifier l'existence et la capacité juridique du maître d'ouvrage ou de son représentant.

Ne pas hésiter à consulter sur l'internet ou sur le Minitel les services du registre du commerce et des sociétés et/ou de l'INSEE (numéro SIREN) : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr), [www.euridile.inpi.fr](http://www.euridile.inpi.fr), [www.societe.com](http://www.societe.com) et [www.entreprisesfrance.com](http://www.entreprisesfrance.com) ou 3617 INFOGREFFE, 3617 EURIDILE, 3617 SIRENE, etc.

En cas de pluralité de cotraitants :

- joindre une annexe indiquant précisément chaque cotraitant, la grille de répartition des missions et, le cas échéant la grille de répartition des honoraires,
- tous les cotraitants doivent parapher chaque page et signer le contrat.

**Description sommaire de l'opération**

Détailler le programme, si besoin avec une annexe, de manière à éviter toutes les contestations en cas d'évolution ultérieure du programme entraînant une augmentation du coût de l'opération.

**P.4 ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

**P.4.1. MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**  
 Au jour de la signature du contrat :  
 Le maître d'ouvrage n'a pas défini l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.  
 Le maître d'ouvrage dispose d'une enveloppe financière prévisionnelle de \_\_\_\_\_ € TTC.

**P.4.2. DECOMPOSITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**  
 Etant entendu que le taux normal de TVA est de \_\_\_\_\_ et que le taux réduit de TVA est de \_\_\_\_\_

**TRAVAUX**

	Travaux relevant du taux normal de TVA		Travaux relevant du taux réduit de TVA	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Démolition				
Bâtiment				
Décoration / Agencement				
Reprise sur existants				
Voies et réseaux divers				
Branchements EDF, GDF, Tél., E.U.E.V., etc.				
Autres				
Imprévu				
<b>Soit évaluation sommaire des travaux</b>	<b>Total</b>	<b>€ TTC</b>	<b>Total</b>	<b>€ TTC</b>

Clés de répartition des travaux en fonction des taux de TVA

_____ %	_____ %
---------	---------

**HONORAIRES ET FRAIS DE L'ARCHITECTE** (selon les honoraires et frais définis au chapitre P.5)

	Prestations relevant du taux normal de TVA		Prestations relevant du taux réduit de TVA	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Phase 1 Relevés/Diagnostic				
Phase 2 Etudes préliminaires				
Phase 3 Conception et direction des travaux				
Missions complémentaires				
Frais directs				
<b>Soit évaluation sommaire des honoraires et frais</b>	<b>Total</b>	<b>€ TTC</b>	<b>Total</b>	<b>€ TTC</b>

**AUTRES DEPENSES**  
 L'architecte n'est pas en mesure de définir poste par poste l'évaluation sommaire des autres dépenses.  
 L'évaluation sommaire globale des autres dépenses déterminée par l'architecte s'élève à \_\_\_\_\_ € TTC.  
 L'évaluation sommaire des autres dépenses se répartit comme suit :

	Dépenses relevant du taux normal de TVA		Dépenses relevant du taux réduit de TVA	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Géomètre				
Référé préventif (huissier, etc.)				
Bureaux d'études techniques				
Diagnostiques techniques				
Etudes de sol				
Coordonnateur SPB				
Mission SSI				
Contrôleur technique				
Coordinateur de travaux (CPC)				
Taxes de permis de construire				
Assurance dommages-ouvrage				
Autres assurances				
Imprévu				
<b>Soit évaluation sommaire des autres dépenses</b>	<b>Total</b>	<b>€ TTC</b>	<b>Total</b>	<b>€ TTC</b>

**Soit évaluation sommaire du coût de l'opération au jour de la signature du contrat**

_____ € HT	_____ € TTC	_____ € HT	_____ € TTC
<b>Total</b>	<b>€ TTC</b>	<b>Total</b>	<b>€ TTC</b>

**TVA :** Taux normal : 19,6% et Taux réduit : 5,5% (en octobre 2002).

Pour la TVA à taux réduit, penser à demander au maître d'ouvrage l'attestation par laquelle il certifie que le local sur lequel sont effectués les travaux est affecté à usage d'habitation et achevé depuis plus de deux ans.

Les clés de répartition entre la TVA à taux normal et la TVA à taux réduit sont le résultat de ce qui sera renseigné dans le tableau « Travaux » et permettent ensuite une répartition selon le taux de TVA des honoraires, frais et autres dépenses selon la formule suivante :

$$\% \text{ de répartition taux réduit} = \frac{\text{part des travaux soumis à la TVA à taux réduit}}{\text{montant total des travaux}}$$

Report des honoraires et frais déterminés aux pages 3, 4 et 5 (pour la rémunération au temps à passer) et 6 et 7 (pour la rémunération au pourcentage). Ce report est automatique sur la version informatique.

Vérifier l'adéquation entre l'évaluation sommaire du coût de l'opération (ci-dessous) et l'enveloppe financière prévisionnelle du maître d'ouvrage

**NB :** application de la TVA à taux réduit pour les locaux à usage d'habitation de plus de 2 ans

Pour les locaux affectés partiellement à l'habitation :

- si habitation supérieure à 50% de la superficie totale → tout au taux réduit

- si habitation inférieure à 50% de la superficie totale → habitation au taux réduit, le reste au taux normal.

Pour les opérations mixtes (réhabilitation et extension)

- si la réhabilitation concerne un local à usage d'habitation → taux réduit (et idem que ci-dessus si local affecté partiellement à l'habitation)

- s'il s'agit d'une extension → taux normal.

### PAGE 3 Rémunération au temps à passer

La mission normale pour travaux sur existants se décompose, quel que soit le mode de rémunération choisi (au temps à passer ou au pourcentage) en trois phases successives qui peuvent être confiées indépendamment l'une de l'autre :

- Phase 1 : Relevés - Diagnostics
- Phase 2 : Etudes Préliminaires
- Phase 3 : Conception du projet et direction des travaux

Des missions complémentaires sont également prévues.

Dans le cas où une mission complète est confiée :

Le passage de la phase 1 à la phase 2 est automatique si les relevés et diagnostics n'ont fait apparaître « aucune contrainte rendant le projet irréalisable » (cf. article G 3.2 du CCG).

Les études de la phase 3 ne pourront débuter qu'à la condition que le maître d'ouvrage n'ait manifesté aucune observation écrite dans un délai de 15 jours à compter de la remise des conclusions de la phase 2.

Dans le cas où le maître d'ouvrage ne dispose ni d'un programme précis ni d'une enveloppe financière prévisionnelle, ceux-ci devront obligatoirement être arrêtés à l'issue de la phase 2.

A défaut de notification écrite du maître d'ouvrage, l'évaluation financière établie par l'architecte en phase 2 devient l'enveloppe financière.

#### Les étapes chronologiques de la détermination du coût de l'opération :

**Enveloppe financière prévisionnelle :** elle est déterminée par le maître d'ouvrage soit dès la signature du contrat, soit à l'issue des études de la phase 2.

#### Evaluation sommaire du coût de l'opération :

Elle est établie par l'architecte.

Soit elle est indiquée dans le CCP au jour de la signature du contrat, lorsque l'architecte dispose de suffisamment d'éléments (programme ou objectifs de l'opération).

Soit elle est établie à l'issue de la phase 2 (études préliminaires). Elle est un élément permettant de déterminer la faisabilité de l'opération.

#### Enveloppe financière arrêtée :

Elle est arrêtée par le maître d'ouvrage à l'issue de la phase 2.

A la fin des études d'avant-projet sommaire de la phase 3, l'architecte confirme l'adéquation de l'enveloppe avec le coût qu'il estime nécessaire pour la réalisation de l'opération.

**Estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux :** elle est établie par l'architecte à l'issue des études d'avant-projet sommaire (phase 3).

**Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux :** elle est établie par l'architecte à l'issue des études d'avant-projet définitif (phase 3), dans la limite d'une variation de plus ou moins 15% du coût des marchés de travaux.

**Coût prévisionnel des travaux par corps d'état :** il est établi par l'architecte lors des études de projet de conception générale (phase 3) avec une variation de plus ou moins 10% du coût des marchés de travaux.

P.5.1. RÉMUNÉRATION "AU TEMPS A PASSER"					
P.5.1.1. Mission normale					
Selon le prix horaire de : € HT					
ELEMENTS DE MISSION (cocher les prestations confiées ("x"))					
	Temps estimé (heures)	Honoraires (€ HT)	Déca (€ TTC)	Déca (€ TTC)	Déca (€ TTC)
<b>PHASE 1 - RELEVÉS / DIAGNOSTICS</b>					
Relevés / Etat des lieux					
Demarches pour accéder aux locaux					
Vérification des documents graphiques fournis par le maître d'ouvrage					
Relevés des ouvrages existants					
Relevés des réseaux					
Relevés des décors préexistants					
Mesure d'humidité					
Déplacements graphiques des ouvrages existants					
Sur support papier					
Sur support informatique au format					
Etablissement du dossier photographique					
Report de synthèses					
Autres relevés					
<b>Total phase 1</b>					
<b>Diagnostiques techniques et architecturaux</b>					
Recherche historique					
Recherches et collectes d'informations					
Analyse					
Appréhension de synthèse					
Appréhension géométrique et de la perception architecturale du Bâtiment					
Analyse des ouvrages					
Visuels					
Etudes de sol et de sous-sol					
Formations					
Observations					
Clés					
Couverts					
Plans					
Plans de section					
Profil de sol et de sous-sol					
Avant-projet					
Plans					
Plan de section					
Profil de sol et de sous-sol					
Mesures de dépollution					
Elaboration de cahiers des charges					
Autres diagnostics					
<b>Total phase 1</b>					
<b>PHASE 2 - ETUDES PRELIMINAIRES</b>					
Esquisse d'une solution d'ensemble					
Sur support papier					
Sur support informatique au format					
Création financière prévisionnelle					
Faisabilité de l'opération					
<b>Total phase 2</b>					

Pour déterminer le prix horaire de l'agence, se référer à la méthode de calcul diffusée par l'Ordre des architectes en octobre 2001.

Il est indispensable de cocher les cases vertes afin de déterminer précisément et contractuellement les prestations confiées à l'architecte pour chaque phase.

Pour la version informatique, cocher les cases vertes (« x » pour cocher, « suppr » pour décocher) permet aussi de déclencher les calculs automatiques du montant des honoraires (à défaut aucun calcul ne s'effectue).

### PAGE 4 Rémunération au temps à passer

ELEMENTS DE MISSION (cocher les prestations confiées ("x"))					
	Temps estimé (heures)	Honoraires (€ HT)	Déca (€ TTC)	Déca (€ TTC)	Déca (€ TTC)
<b>PHASE 3 - CONCEPTION DU PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX</b>					
Support choisi pour la réalisation des documents graphiques					
Sur support papier					
Sur support informatique au format					
<b>APS</b> Avant-Projet Sommaire					
Relevés					
Documents graphiques					
Descriptif sommaire					
Estimation des travaux					
<b>APD</b> Avant-Projet Détaillé					
Relevés					
Documents graphiques					
Descriptif détaillé					
Estimation détaillée par lots					
<b>DPC</b> Dossier de demande de PC ou de DT					
Documents graphiques					
Documents administratifs et notices					
Visuel panoramique					
<b>PCG</b> Projet de Conception Générale					
Documents graphiques					
Documents écrits					
<b>DCI</b> Dossier de Consultation des Entreprises					
<b>MET</b> Mise au point des Marchés de Travaux					
<b>DEI</b> Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux					
Relevés					
Documents administratifs et notices					
<b>AOI</b> Appréhension aux Opérations de Réception					
Plans de réceptions					
<b>BOE</b> Dossier des Ouvrages Exécutés					
<b>Total phase 3</b>					

Remplir les temps à passer :

APS	Avant-Projet Sommaire	
	Relevés	
	Documents graphiques	
	Descriptif sommaire	
	Estimation des travaux	

soit globalement par élément de mission (soit x heures pour l'APS, l'APD, DPC et PCG),

soit pour chaque prestation de l'élément concerné (dans ce cas ne rien indiquer dans la première case de l'élément de mission).

### PAGE 6 Rémunération au pourcentage

P.5.2. RÉMUNÉRATION "AU POURCENTAGE"					
P.5.2.1. Mission normale					
Le montant des travaux est estimé à : € HT.					
Le maître d'ouvrage transmet à l'architecte le montant définitif des travaux en fin d'opération. Les documents graphiques sont établis.					
A la signature du contrat, les honoraires sont versés suivant les échelonnements suivants :					
P.5.2.1.1. RELEVÉS / DIAGNOSTICS					
Par exception, le pourcentage ne s'applique pas à cette phase de la mission.					
ELEMENTS DE MISSION (cocher les prestations confiées ("x"))					
	Honoraires (€ HT)	Déca (€ TTC)	Déca (€ TTC)	Déca (€ TTC)	Déca (€ TTC)
<b>REL</b> Relevés					
<b>DIAG</b> Diagnostic					
<b>Total phase 1</b>					
<b>PHASE 2 - ETUDES PRELIMINAIRES ET PHASE 3 - CONCEPTION DU PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX</b>					
Le montant des honoraires de la phase 2 et 3 est estimé à : € HT					
ELEMENTS DE MISSION (cocher les prestations confiées ("x"))					
	% des honoraires	Cumul (%)	Honoraires par prestation (€ HT)	Déca (€ TTC)	Déca (€ TTC)
<b>PH2</b> Etudes préliminaires					
<b>Total phase 2</b>					
<b>PHASE 3</b>					
<b>APS</b> Avant-Projet Sommaire					
<b>APD</b> Avant-Projet Détaillé					
<b>DPC</b> Dossier de demande de PC ou de DT					
<b>DCI</b> Dossier de Consultation des Entreprises					
<b>MET</b> Mise au point des Marchés de Travaux					
<b>DEI</b> Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux					
<b>AOI</b> Appréhension aux Opérations de Réception					
<b>BOE</b> Dossier des Ouvrages Exécutés					
<b>Total phase 3</b>					
<b>Total Missions complémentaires</b>					

#### PHASES 1 et 2 :

cocher les cases vertes de cette page afin de déterminer les éléments de missions confiés, et cocher obligatoirement les cases vertes de la page 3, pour déterminer, pour chaque élément (REL, DIAG, études préliminaires), le détail des prestations confiées.

**PHASE 3 :** cocher les cases vertes afin de déterminer les prestations confiées à l'architecte.

Il est possible de panacher pour une même opération, les deux modes de rémunération. Par exemple, les PHASES 1 et 2 rémunérées au temps à passer et la PHASE 3 rémunérée au pourcentage.

## PAGES 5 ET 7

Répartition des honoraires et frais en fonction du taux de TVA (articles P 5.1.4 et P 5.2.4)

Montant total des honoraires et des frais (rémunération au temps à passer)		
Prix horaire de l'agence		€ HT
Total Phase 1 - Relevés / Diagnostics	heures	€ HT
Total Phase 2 - Etudes préliminaires	heures	€ HT
Total Phase 3 - Conception du projet / Direction des travaux	heures	€ HT
Total Missions complémentaires	heures	€ HT
<b>Montant HT total des honoraires</b>		€ HT
Montant HT des frais estimés pour la mission		€ HT
<b>Montant HT total des honoraires et frais</b>		€ HT

  

Répartition des honoraires et frais selon le taux de TVA			
	Taux normal		Taux réduit
Part de l'opération affectée au taux normal ou réduit de TVA	%		%
Répartition des honoraires Phase 1	€ HT		€ HT
Répartition des honoraires Phase 2	€ HT		€ HT
Répartition des honoraires Phase 3	€ HT		€ HT
Répartition des honoraires Missions complémentaires	€ HT		€ HT
Répartition des frais	€ HT		€ HT
Répartition des honoraires et frais HT	€ HT		€ HT
Répartition des honoraires et frais TTC	€ TTC		€ TTC
<b>Soit montant total des honoraires et frais TTC</b>			€ TTC

Version papier - pour remplir ces tableaux :

- Si vous avez opté pour la rémunération au temps à passer : reporter les montants déterminés aux pages 3 et 4 pour les missions et à la page 5 pour les frais directs.

- Si vous avez opté pour la rémunération au pourcentage : reporter les montants déterminés à la page 6 pour les missions et à la page 7 pour les frais directs.

Les clés de répartition de TVA sont déterminées en page 2 du CCP à partir de l'estimation des travaux faite par l'architecte (avec ventilation selon le taux de TVA applicable).

Version informatique - les tableaux se remplissent automatiquement à partir des pages du CCP relatives aux missions et aux frais directs.

## PAGE 8

**P 5.6 - MODALITES DE REGLEMENT**

**P 5.6.1 - Echelonnement des versements**

Les honoraires indiqués par éléments de mission ou prestations au chapitre P 5 fixent l'échelonnement des paiements, conformément à l'article G 5.4.1

Il est convenu que l'échelonnement des paiements s'effectue selon les modalités suivantes :

	Montants TTC	Montants TTC
1)	€ (0)	€
2)	€ (0)	€
3)	€ (10)	€
4)	€ (11)	€
5)	€ (12)	€
6)	€ (13)	€
7)	€ (14)	€
	<b>Soit total TTC</b>	€

Dans ce cas, les droits acquis forfaitairement fixés à l'article G 5.5 ne sont pas remis en cause.

**P 5.6.2 - Délais de paiement et indemnités de retard**

Les notes d'honoraires et demandes de remboursement de frais sont réglées dans un délai de  jours.

Tout retard de règlement ouvre droit au paiement :

soit de l'indemnité de retard prévue à l'article G 5.4.2 du CCG

soit d'une indemnité de retard de  /10 000<sup>ème</sup> du montant hors taxes de la facture par jour calendaire, qui couvre forfaitairement les intérêts moratoires, les frais d'agios bancaires et les divers frais de relance.

Calcul :  /10 000e par jour =  x 365 =  par an

**P 6 - ASSURANCES**

L'architecte est assuré contre les conséquences pécuniaires de ses responsabilités professionnelles auprès de la compagnie  par contrat n°

Ce contrat est conforme à l'obligation d'assurance prévue par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. L'attestation d'assurance de l'architecte est jointe au présent contrat.

**P 7 - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les parties conviennent des dispositions particulières suivantes :

Fait à  Le

**L'architecte** (lu et approuvé, cachet et signature)

**Le maître d'ouvrage** (lu et approuvé, cachet et signature)

**Echelonnement des versements :** Selon l'article G 5.4.1 du CCG les honoraires sont payables au fur et à mesure de l'avancement des prestations. Il est cependant possible de prévoir un échelonnement de paiement différent. Dans ce cas, préciser dans le tableau les montants des versements, la date de leurs paiements et à quelles prestations ils correspondent.

**Délais de paiement :** Selon l'article G 5.4.1 du CCG, le maître d'ouvrage dispose d'un délai de 21 jours à compter de la date de réception de la facture pour verser les sommes dues à l'architecte. Il est cependant possible de prévoir un délai de paiement différent.

**Indemnités de retard :** Selon l'article G 5.4.2 du CCG, tout retard de règlement ouvre droit au paiement d'une indemnité de retard de 3,5/10000<sup>ème</sup> du montant HT de la facture par jour calendaire. Il est cependant possible de prévoir un taux d'indemnité de retard différent.

**Formule de calcul pour passer d'un taux au dix millième au pourcentage :**

$$\frac{3,5}{100} \times 365 = 12,78\%$$

**Dispositions particulières :** Veiller à ce que les dispositions particulières introduites sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties ne se trouvent pas en contradiction avec d'autres dispositions du contrat.